

LE REVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

ABONNEMENTS :
TROIS MOIS 6 fr.
SIX MOIS 40
UN AN 18

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Provisoirement quai de la Guillotière, 6
ADRESSER LES CORRESPONDANCES ET ABONNEMENTS
A M. Tony LOUP, Administrateur

LES ANNONCES ET RÉCLAMES
sont reçues exclusivement
Chez M. V. Fournier
14, RUE CONFORT, 14

Le 9 Octobre

LE REVEIL LYONNAIS

PARAITRA

en grand format

Cinq centimes

LE NUMERO

FIL TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Comptes-rendus de la Chambre des Députés et du Sénat. — Correspondance parisienne. — Dépêches politiques — Dépêches de l'Étranger. — Informations. — Articles littéraires. — Chronique locale. — Chronique judiciaire. Chronique de la région. — Chronique théâtrale. — Bulletin militaire. — Bulletin ouvrier. — Comptes-rendus du Conseil municipal. — Critique d'art. — Bourses de Paris et de Lyon. — Bourse des valeurs au comptant. — Bulletin financier. — Bourses commerciales de Marseille, Bordeaux, le Havre, Béziers, Londres, Liverpool, etc. — Bourse des métaux. — Conditions des soies de Lyon et d'Aubenas. — Marchés aux grains, aux bestiaux, etc. Bulletin météorologique, etc., etc.

Correspondants spéciaux en Algérie et en Tunisie

VARIÉTÉ

MALHEUR AUX PAUVRES

PAR

ALEXIS BOUVIER

FEUILLETONS

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR

XAVIER DE MONTÉPIN

ET

PAS-DE-CHANCE

PAR

PONSON DU TERRAIL

LE PRIX DES ABONNEMENTS AU JOURNAL NE SERA PAS AUGMENTÉ

A dater du 8 Octobre, les bureaux de rédaction, d'administration et l'imprimerie du REVEIL LYONNAIS seront installés

Rue des Marronniers, 8

Bureau de Vente :

RUE QUATRE-CHAPEAUX

LES BANQUETS ROYALISTES

Ils ont bu au roy. Ils ont retrempe le lys dans le vin vieux. Ils ont affirmé après boire que la monarchie reviendrait. Manifestations innocentes dont la démocratie s'amuse. Ils s'étaient promis de célébrer la fête de M. de Chambord dans les grands centres, mais les grands centres sont sceptiques, et tout ce que peuvent leur arracher les proclamations de M. des Houx; c'est un sourire ou un haussement d'épaules. Ils ont dû se retirer à Sainte-Anne-d'Auray, en pleine Bretagne. Il reste encore quelques chouans dans ces contrées reculées, teintées de noir sur la carte de l'instruction publique.

C'est le *Clairon* qui sonnait la charge par la plume de M. Cornely : un journaliste qui n'a rien de commun avec la mère des Gracques. On a débité de ces lieux communs dont le *Triboulet* forme le fond de sa polémique. Depuis quelques années, les salons du grand monde ne craignent point de parler la langue chère aux habitués de l'Assommoir. Le noble faubourg s'encaille; et tel marquis de l'ancien régime, s'adonne au parler des lieux mal famés : c'est mes Bottes en talons rouges. Nous déplorons ce mauvais goût : un parti pouvait mourir plus dignement. Et l'*Henri-quinisme*, oublié des vieilles traditions galantes peut-être, mais courtoises de l'ancienne cour, a des accès d'épilepsie à la vue des progrès accomplis, qui rappellent assez exactement le *delirium tremens* de Coupeau.

Au banquet de Sainte-Anne-d'Auray, un seul orateur mérite d'être cité; c'est M. de Lambailly; il a parlé en fanatique mais il a parlé. Il a juré à Henry V que lui seul pouvait sauver la France, et que le meilleur moyen d'amener la monarchie, c'était de fonder la République. Le peuple a déjà exécuté la première partie du programme. Le malheur de M. de Lambailly c'est qu'il ne semble guère se presser d'exécuter la seconde; et le plus désolant, c'est que le suffrage universel consulté sur cette grave question aurait affirmé, il y a quinze jours, qu'il ne l'exécuterait jamais. M. de Chambard, comme le pape, aura été roi d'un royaume qui n'est pas de ce monde.

Ces agapes royalistes librement installées partout où l'on suppose des fidèles, sont utiles. Elles ne prouvent peut-être pas la vitalité du parti légitimiste mais elles prouvent la force du parti républicain. Ce n'est pas la monarchie qui aurait toléré que des démocrates s'assemblent ainsi pour boire à son renversement. Louis XVIII supprima la tribune et la presse, Charles X continua la même politique. Il fit mieux, et grâce au concours de M. de Polignac il publia les fameuses ordonnances : baillon de fer pour la liberté. On ne perçait plus la langue des blasphémateurs d'un fer rouge, mais on les frappait d'amende et de prison. Encore un pas, on retournait au jugement de Dieu. Cela ne lui réussit guère, puisque le 30 juillet il dut se sauver en exil.

Louis-Philippe, non plus n'aimait pas les banquets. Pourtant il dut les subir en 1849. La campagne fut formidable, mais les orateurs n'étaient ni des Cornely, ni des De Lambailly ni des Chesnelong, ni des de Pali; c'était Lamartine, c'était Ledru-Rollin, c'était Adilon, c'était Michel de Bouys, et leur voix était formidable; elle ébranla la monarchie. La République tolère les banquets et ne les redoute point, ce qu'ils démontrent le plus clairement, c'est l'impuissance de ceux qui les font.

L'Empire ne pouvait sans frémir entendre célébrer les grands anniversaires. Il mettait des sergents de ville autour de la tombe de Baudin, il en mettait autour de la colonne de Juillet. Le 24 février, M. Piétri ne dormait pas. On avait étranglé une certaine République dont on redoutait le spectre. Un dîner en famille le 14 juillet était séditieux et qui se fut permis de crier : Vive la liberté, n'eût pas attendu longtemps la visite d'un seide du préfet de police. L'empire est tombé. La République laisse dresser les banquets dans les salons pour noces et festins. Elle ne s'occupe point de ces ombres qui s'agitent et qui se donnent tant de peine pour faire croire à l'ombre d'une conspiration.

La presse est libre; le *Triboulet illustré* le sait, le *Clairon* le sait, M. de Lambailly le sait. Le droit de réunion n'est pas un vain mot. Les organisateurs du banquet de Bourg, où fleurissait M. Lucien Brun, et celui d'Anne d'Auray où s'épanouissait M. Chesnelong, l'ignorent moins que personne. Ils se cotisent; ils font des repas de corps; ils y amènent leurs valets; il faut bien faire nombre. Manifestations innocentes, en somme. La monarchie est morte, ils le savent bien; à chaque anniversaire ils enterrent une illusion. Et ces repas en famille dans des salons de trois cents couverts, rappellent assez exactement ces réunions de parents et d'invités, trinquant et mangeant du fromage, au retour d'un enterrement.

Georges LETELLIER.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

DU REVEIL LYONNAIS

Par Fil spécial

Les Journaux

Paris, 3 octobre. — L'*Evénement* dit que la santé du pape inspire de vives inquiétudes.

— Les élections sénatoriales pour le renouvellement partiel seront probablement fixées au 18 ou au 25 décembre, parce que le premier dimanche de janvier, jour où elles devraient avoir lieu régulièrement, coïncide avec le premier jour de l'an.

— Les *Débats* déclarent que les scènes qui ont eu lieu à l'Élysée-Montmartré ne donnent pas une haute idée de la vocation du peuple parisien pour l'exercice du droit de réunion ou son aptitude aux fonctions de juré. Le bon sens public récuse de pareils juges.

— Le *Rappel* déclare que pour que M. Grévy sache d'une façon certaine si M. Gambetta possède la confiance de la majorité, il suffit que M. Gambetta intervienne dans le débat qui décidera du sort du cabinet.

— Le *Parlement* demande, si les imputations des journaux au sujet des affaires tunisiennes ne sont pas prouvées, que leurs auteurs soient frappés de la manière la plus rigoureuse, car il importe de chasser de nos mœurs ces détestables habitudes de violence et de calomnies.

— L'*Union républicaine* croit qu'un ministère des cultes, s'il en était créé actuellement un, aurait pour mission de préparer la séparation de l'Église et de l'État.

— Le *Soleil* demande à réagir contre cette tendance à faire du public des clubs un jury chargé de distribuer l'honneur ou le déshonneur aux hommes politiques.

DÉPÊCHES POLITIQUES

La Réunion des Chambres

Paris, 3 octobre. — Le vendredi 28, la Chambre se réunira sous la présidence de son doyen d'âge, M. Guichard, député de l'Yonne, procédera à l'élection de son bureau provisoire et suspendra sa séance publique pour se réunir dans ses bureaux.

C'est là que se fera le travail préparatoire de la vérification des pouvoirs.

Les rapporteurs nommés dans les bureaux reviendront ensuite lire leurs rapports à la Chambre, qui statuera sur les conclusions qui lui seront présentées.

Les travaux parlementaires proprement dits ne commenceront que plusieurs jours après le 23 octobre, quoique l'ouverture de la session soit fixée à cette date.

La Chambre ne sera constituée que quand elle aura validé les pouvoirs de la moitié plus un de ses membres.

Cette opération occupera certainement quatre ou cinq séances, ce qui conduira jusqu'au 4 ou 5 novembre, car il faut défalquer des jours de séance le dimanche 30 octobre et le mardi 1^{er} novembre, qui sont jours de chômage.

La Chambre constituée élira son bureau définitif; c'est à ce moment seulement que le président de la République enverra son message.

C'est en effet un usage constant que le pouvoir exécutif n'entre en communication avec une Chambre que quand elle est officiellement constituée.

L'union républicaine

MM. Floquet, Brisson, Spuller, Paul Bert, Allain-Targé et autres de l'Union républicaine se proposent de demander des explications au gouvernement sur les événements d'Afrique, afin d'arrêter l'agitation légitime créée par les membres de l'extrême gauche.

Les Comités radicaux

Le *Moniteur* assure que les comités radicaux organisent à Paris, en dehors du gouvernement officiel et des fonctionnaires nommés par lui, un gouvernement et une administration qui peu à peu concentrent tous les pouvoirs entre leurs mains.

M. Gambetta

On avait parlé d'un replâtrage ministériel. L'*Union républicaine* doute que M. Gambetta veuille prendre le pouvoir avec un ministère qui coule bas comme le cabinet actuel.

Le général Faure

Le bruit se répand et s'affirme que le général Faure serait remplacé au ministère de la guerre par le général Lewal, ancien directeur de l'école supérieure de la guerre.

Option de Camille Pelletan

Le comité républicain radical du dixième arrondissement, qui a soutenu la candidature du citoyen Camille Pelletan, s'est réuni au café Guizard, rue Grange-aux-Belles.

Cette réunion était motivée par la double élection du citoyen Camille Pelletan

Les comités du dixième arrondissement de la Seine et de la deuxième circonscription d'Aix ont décidé que l'intérêt du parti radical commandait au citoyen Camille Pelletan d'opter pour Aix.

En conséquence, le citoyen Camille Pelletan opte pour les Bouches-du-Rhône.

Le comité s'est alors occupé de la situation électorale que cette option crée dans l'arrondissement.

On discute d'abord la candidature du citoyen Yves Guyot.

Puis le comité s'occupe de la candidature du citoyen Ernest Lefèvre, rédacteur du *Rappel*, et décide qu'une commission, composée des citoyens Blanc, Bonnamy, Buisson, Diancourt et Levrier, se rendra auprès de lui, afin de lui demander quelques explications.

La Démission de M. de Saint-Vallier

Il est inexact que M. de Saint-Vallier ait donné sa démission.

Le Traité d'Extradition

Une dépêche du *Morning-Post* a annoncé que le cabinet de Saint-Petersbourg est très irrité contre la France par suite du refus du gouvernement français de signer une convention internationale visant l'extradition des criminels politiques. L'Agence Havas déclare ce renseignement inexact. La France a déclaré à la Russie qu'elle était prête à signer le traité d'extradition aussitôt que le projet de loi Dufaure sur cette matière aurait été adopté par la Chambre des députés. Ce projet a déjà été voté par le Sénat.

Il est probable que le gouvernement portera cette question devant la Chambre dans la prochaine session. La Russie attendra le résultat de la discussion parlementaire avant de faire une nouvelle proposition.

La prise de Kairouan

L'opinion générale est que la prise de Kairouan n'aura aucun résultat pratique. La ville prise, les insurgés se concentreront plus loin; mais l'important pour M. Jules Ferry est d'avoir cette nouvelle à annoncer aux Chambres le jour de la rentrée.

La navigation Danubienne

On télégraphie de Vienne au *Standard* : Une note récente du gouvernement roumain demanderait aux puissances que les règlements de la navigation danubienne fussent élaborés par une commission européenne avec l'assistance de délégués des puissances riveraines.

M. Dilke, dans une entrevue avec le correspondant du *Standard*, aurait déclaré que le gouvernement français désirait le *statu quo* dans le nouveau traité, et que le motif de la suspension des négociations n'était pas le désir d'attendre l'arrivée de M. Gambetta au pouvoir pour traiter avec lui.

Les corporations Japonaises

Un télégramme de la Chambre de commerce de Yokohama déclare que les affaires sur la soie sont suspendues au Japon à la suite des exigences des corporations japonaises, auxquelles les acheteurs étrangers résistent.

Le sud oranais

La situation dans le sud d'Oran se maintient toujours favorable.

Les rapports des émissaires démentent tous les bruits d'entente entre Si Sliman et Bou-Améma.

Les derniers avis confirment que Si-Sliman se retire dans la direction de Taillala. Le bruit de la défection de Kadour-Ben-Sahraoui, agha de Tiaret, ne mérite aucune créance.

Nous apprenons, dit l'agence Havas, de source certaine, que les Djembaa insoumis ont demandé à rentrer sur notre territoire, ainsi que les Rezaïda. Cette autorisation vient de leur être accordée.

Les derniers renseignements ne confirment pas l'entente entre les trois marabouts du sud oranais.

NOUVELLES ADHÉSIONS

AU

MANIFESTE DE L'EXTRÊME-GAUCHE

M. Laisant vient d'adresser à M. Louis Blanc la lettre suivante :

« Paris, 1^{er} octobre 1881.

« Cher et illustre collègue,
« En rentrant aujourd'hui à Paris, je tiens à vous envoyer ma complète adhésion au manifeste de nos amis de l'Extrême-Gauche. J'y joins l'expression de mes regrets de n'avoir pu assister aux réunions qui ont eu lieu jusqu'à présent.
« Veuillez agréer, etc.,
« A. LAISANT,
« député de la Loire-Inférieure. »

M. Datas adresse cette lettre à M. Louis Blanc :

« Mon cher et illustre collègue,
« J'adhère pleinement aux décisions qui ont été prises chez vous par un certain nombre de membres de l'Extrême-Gauche appartenant tant à l'ancienne qu'à la nouvelle Chambre des députés, et je ne m'explique pas les motifs qui ont empêché cette réunion d'avoir lieu dans un des bureaux du palais Bourbon.
« Mille amitiés cordiales et respectueuses.

« L. DATAS,
« Député de l'Allier. »

M. Duportal vient d'écrire également à M. Louis Blanc pour lui faire savoir qu'il adhère au manifeste de l'Extrême-Gauche.

M. ROUSTAN ET H. ROCHEFORT

Nous lisons dans la *Justice* :

« La presse officieuse triomphe à bon compte du procès intenté, dit-on, à Henri Rochefort par M. Roustan. Elle affecte de considérer ce procès comme une réponse péremptoire aux accusations formulées contre les inspirateurs de l'expédition de Tunisie. Notre ami, Henry Maret s'étant permis de trouver que, si l'on se fâche beaucoup dans le milieu opportuniste, on se garde bien de réfuter sérieusement les allégations de la presse indépendante, une feuille domestique lui fait l'objection suivante : « C'est la cour d'assises qui doit juger le procès intenté à M. Rochefort. Est-ce que vous auriez l'intention de récuser le jury ? »

« Rien ne nous surprend de la part des officieux du palais Bourbon. Néanmoins, nous ne serons pas fâchés de savoir si la feuille qui tient le raisonnement que nous signalons considère le jury trié de M. Dufore comme la représentation de l'opinion publique. Ce serait un nouveau comble à ajouter à ceux que l'opportunisme imagine chaque jour avec profusion. »

ALGÉRIE ET TUNISIE

Le gouvernement tunisien prépare des munitions pour le camp d'Ali-Bey, il réunit quelques soldats et des zouaves pour les lui envoyer; mais je crois que ces derniers sont inutiles, puisque, comme vous l'avez vu, ils furent devant le feu. Si le bey en eût fait fusiller quelques-uns, ils obéiraient mieux à la discipline.

Les soldats déserteurs sont partis du Sahel, après avoir obtenu l'aman, et sont arrivés à Tunis. Quelques-uns iront rejoindre Ali-Bey.

Les Drid et les Ouled-Ayar ont demandé au bey de faire cause commune pour marcher contre les Français; les cavaliers se sont avancés près du camp d'Ali-Bey pour abreuver les chevaux. Aussitôt Ali-Bey a fait tirer sur eux des coups de canon, et le combat s'est engagé; combat très meurtrier de part et d'autre.

Les soldats bylicaux ont bien tenu; le général Ben-Turquia serait blessé. Après cette première journée, Ali-Bey a été de nouveau attaqué pendant la nuit et, de 10 heures du soir au jour, il a fallu se défendre constamment. Dans la matinée, des nuées d'insurgés sont arrivés et ont entouré le camp d'Ali-Bey, qui serait dans une très mauvaise position. On avait hier toutes craintes qu'il ne fut enlevé.

On disait qu'Ali-Bey et Zarrouk, son aide de camp, sont prisonniers. Il y a certainement quelque chose de vrai dans les nouvelles qui nous arrivent par les émissaires.

Le colonel Soliman-Gerbi a été blessé. Il y a eu 80 soldats tunisiens tués et des blessés en proportion.

Ici, grande perplexité chez les indigènes, qui espéraient voir leurs troupes triomphantes. Nous prévoyons que nous allons être obligés d'aller dégager Ali-Bey. Sans nous il serait écrasé, car les bedouins enhardis arriveront en grand nombre. Le gouvernement tunisien a envoyé 400 soldats, quelques courrouglis, quatre canons, de la poudre et des provisions.

La nouvelle se confirme que Ali-Bey est dans une position critique du côté de la

Dahla. Les habitants ne sont pas tranquilles; ils craignent les maraudeurs.

Le général Sabattier a envoyé chercher les notables des Riah et des Trabelsi, qui n'ont pas voulu se rendre à son invitation. Ils ont craint d'être gardés comme otages. Le général a ordonné de brûler toutes les meules de paille et de prendre l'orge et le blé dans les fermes éloignées.

On a incendié malheureusement trois fermes appartenant à des Algériens, du côté d'Henchin-Mangoub, sur l'Oued-Méliana, à vingt-trois kilomètres de Tunis sud-ouest.

Le général Sabattier a envoyé voir ce qui se passe chez les Ouled-Aoun; le grand marabout Abd-el-Melek leur a dit, ainsi qu'aux Riah, d'aller à Djougar couper l'eau aux Français. Mais la colonne Sabattier déjà prévenue, est arrivée à temps pour repousser les insurgés.

Toute la route est tranquille; Ali-ben-Khalifa serait à Kairouan. Le bruit court même parmi les indigènes, qui le croient, que Bou-Améma est à Kairouan. La tribu des Neffetti s'y est rendue. Un courrier venu de chez les Trabelsi de Mehdeh, sur le territoire de l'Enfida, dit que les Ouled-Saïd sont venus chez eux, leur demandant de marcher ensemble à Sidi-el-Hani, et de là à Kairouan; les Trabelsi ont refusé. Un combat s'en est suivi; il y a eu quatre morts de chaque côté. Les Ouled-Saïd sont partis ensuite pour Sidi-el-Hani.

Les Zlass emportent le produit de leurs razzias dans le Djebel Ousselet.

Le camp de Carthage est parti pour Mohammédia, sous les ordres du général Philibert.

Votre numéro du 25 septembre contient une dépêche de l'agence Havas, datée de Tunis, 22 septembre, disant que le général Saussier est arrivé. Je ne m'explique pas par quelle voie a pu être expédiée le 22 cette dépêche, qui vous est arrivée le même jour pour être imprimée dans le numéro du 23. Le fil a toujours été coupé, et il n'y avait pas de bateau, le jeudi, pour transporter la dépêche en dix heures au moins au port le plus voisin.

En outre, je suis obligé de déclarer que le général Saussier n'est arrivé que le 23 en rade de Tunis, à une heure après midi. J'étais en rade et j'ai vu arriver le général; nous sommes rentrés à Tunis par le même train. Comment l'agence Havas donne-t-elle une dépêche qu'elle n'a pu recevoir ?

Le ministre de la guerre a reçu du général Logerot la dépêche suivante :

« La Manouba, 30 septembre.

« La garnison de Soussa a détaché à Monastir une compagnie chargée de rétablir les communications entre ces deux points.
« Le but de cette opération ayant été atteint, la compagnie détachée est rentrée à Soussa. »

Le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante du général Saussier :

« Alger, 1^{er} octobre.

« 19^e corps, à guerre (urgent)

« Le 25 septembre, le général Sabattier a rencontré les dissidents lors de sa reconnaissance sur Bou-Hamida, où nous avions été prévenus que se portaient les ennemis. Le 28^e bataillon de chasseurs qui était à l'avant-garde, les a poursuivis de ses feux, et leur a fait subir des pertes sensibles; il a ramené 5 chevaux et n'a eu qu'un homme blessé.

« Le lendemain matin, dans son mouvement en avant, le général est arrivé jusqu'au camp des dissidents, mais ils l'avaient abandonné pour se réfugier dans le Djebel-Souk-el-Arba, où le général ne pouvait espérer les rejoindre. Pendant la marche,

il a razzé tous les douars des rebelles qu'il a rencontrés, et a ramené environ 70 bœufs et 200 moutons.

« Les Riah et les Trabelsi demandent l'aman.

« L'affaire du colonel Laroque est confirmée; il a attaqué l'ennemi, qui s'était approché du Kef, et il l'a repoussé jusqu'à 12 kilomètres dans la direction de Nebeur.

L'ennemi avait environ 400 chevaux et 1,200 fantassins. Il n'y a eu aucune perte de notre côté. »

Éducation religieuse

On lit dans le *Radical* :

« Où mène l'éducation religieuse ?

M. Théophile Frey, originaire de la Suisse et protestant, vint s'établir à Thonon, dans la Haute-Savoie, vers 1870.

Comme il n'y avait pas à Thonon d'école laïque, il confia son fils Albert à l'école de St-Joseph, dirigée par les frères de la doctrine chrétienne, en leur faisant promettre de ne pas l'inquiéter dans ses croyances.

Ceux-ci promirent tout ce qu'on voulut.

Mais dix ans plus tard, quand le père envoya Albert à l'école protestante de Zurich, le gamin, prenant des airs de martyr, déclara qu'il était catholique, qu'il avait été baptisé, qu'il avait fait sa première communion, et qu'il verserait son sang plutôt que d'abjurer.

Cette conversion s'était opérée secrètement et, pendant dix ans, à l'instigation et sur les conseils des bons frères, l'enfant avait menti tous les jours à son père.

Le conseil départemental de l'instruction publique de la Haute-Savoie, saisi de l'affaire, vient, à raison de ce rapt de confiance, de prononcer la peine de l'interdiction de l'exercice de la profession d'instituteur, dans la commune de Thonon, contre le frère Louis, un des auteurs de la conversion.

Voici un des considérants de la sentence. Il fera connaître la nature des manœuvres de l'estimable religieux :

« Attendu, qu'usant de l'influence qu'il avait acquise sur l'esprit d'Albert Frey, le frère Louis ne s'est pas borné à l'exciter, dans un style exalté et mystique, à persévérer dans ses convictions; mais que, dans une lettre du 21 avril 1881, consulté par Albert Frey sur ce qu'il aurait à répondre à son père qui lui reprochait sa conversion, le frère Louis lui a donné le modèle d'une réponse dans laquelle l'enfant disait que s'il abandonnait la religion catholique, il ne serait plus « qu'un vil libéral », et priait son père de ne plus lui parler de sa conversion et « d'éviter ainsi ce qui ne pourrait n'être qu'un ferment de discorde »; qu'enfin une lettre d'Albert Frey, en date du 20 avril 1881, rappelle certaines conversations dans lesquelles le frère Louis aurait engagé l'enfant à travailler à la conversion de son père, lui présentant cette conversion « comme une mission qu'il était appelé à remplir »;

« Attendu que le frère Louis a ainsi abusé de l'ascendant qu'il avait pris comme professeur et comme sous-directeur sur Albert Frey; qu'il a encouragé son ancien élève à résister à l'autorité paternelle; qu'il s'est par conséquent rendu coupable, en sa qualité d'instituteur, d'une faute grave. »

La peine assurément est dérisoire et sans aucun rapport avec l'odieuse conduite du porte-soutane.

Seulement on nous permettra de penser que le père a montré une imprudence incroyable.

Est-ce qu'on se fie à la parole de pareils gens? et leur livre-t-on l'éducation de ses enfants.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS 34

PAS-DE-CHANCE

HISTOIRE D'UN ENFANT PERDU

(Suite)

En effet, sous la veste de drap brun, Pas-de-Chance avait un gilet rouge, un pantalon rouge à maillet, dont une jambe était bleue et l'autre jaune.

Le concierge le prit pour un page de Charles VI et ne lui demanda pas où il allait.

Dans l'escalier, l'enfant trouva un domestique à qui il demanda si le baron de Neuville était chez lui.

« A l'entre-sol, voyez ! dit l'auquais, qui, lui aussi, pris Pas-de-Chance pour un invité au bal déguisé.

Pas-de-Chance sonna, un autre domestique vit ouvrir et le regarda curieusement.

« Vous vous trompez, lui dit-il enfin, c'est au-dessus.

« Mais non, dit Pas-de-Chance, je veux parler à M. le baron de Neuville.

Alors le domestique vit bien que le jeune homme n'était pas déguisé et qu'il portait les vêtements de sa profession.

« Et que lui voulez-vous ? fit-il insolemment.

« Je veux lui parler, répondit Pas-de-Chance.

« Quand on vient voir M. le baron, dit le valet, on vient dans la journée et non pas à minuit.

« Je viens quand je peux, et je veux parler à M. le baron, répéta Pas-de-Chance avec fermeté.

« C'est impossible !

Et le valet se mit en travers de la porte, ajoutant :

« D'ailleurs, M. le baron n'est pas rentré, il est encore au club.

Et il referma la porte au nez de Pas-de-Chance.

Mais Pas-de-Chance avait cette ténacité que donne la jalousie.

Il ne s'en alla point, s'appuya sur la rampe et attendit.

Les gens qui montaient au deuxième, les valets qui se croisaient dans l'escalier, le regardaient curieusement.

Mais Pas-de-Chance attendit impassible.

Enfin M. de Neuville rentra, comme deux heures du matin allaient sonner.

Pas-de-Chance se planta fièrement devant lui.

M. de Neuville le reconnut, fit un pas en arrière et lui dit brusquement :

« Que voulez-vous ?

« Vous parler, répondit Pas-de-Chance.

« Soit, fit le baron; mais répondez-moi d'abord. Avez-vous sonné déjà ?

« Oui.

« Et mon valet de chambre vous a dit que je n'y étais pas et n'a pas voulu vous laisser entrer.

« Oui, dit encore Pas-de-Chance.

« Alors ne faites pas de bruit.

M. de Neuville avait dans sa poche une clef de son appartement.

Il l'introduisit dans la serrure et ouvrit la porte sans bruit.

Une lampe brûlait dans l'antichambre, mais le domestique était allé se coucher.

M. de Neuville prit Pas-de-Chance par la main et lui dit :

« Ne faites pas de bruit.

Puis il souffla la lampe et l'enfant se trouva dans les ténèbres.

Mais Pas-de-Chance était brave.

Le baron lui fit traverser plusieurs pièces, dont le sol était couvert d'un épais tapis qui assourdissait le bruit des pas, et il cria :

« Germain, c'est moi !

Le domestique ainsi averti ne quitta point le cabinet où il couchait, près de la salle à manger.

M. de Neuville fit entrer Pas-de-Chance dans son fumoir où brûlait un reste de feu, ferma la porte et ralluma une lampe.

Puis, regardant le jeune homme :

« Que me voulez-vous ? lui dit-il.

« Monsieur, dit froidement Pas-de-

Chance, qui leva sur le baron un regard résolu, je viens chercher Bastinguette.

Le baron allait peut-être répondre qu'il n'avait pas vu la pauvre fille, ce qui était la vérité, mais il s'arrêta.

« Bastinguette est chez vous ! répéta Pas-de-Chance.

« Vous vous trompez, répondit le baron. Si vous le voulez, nous allons prendre cette lampe et faire le tour de mon appartement; vous verrez bien qu'elle n'y est pas.

Son calme déconcerta un peu Pas-de-Chance.

« Cependant, dit-il, Bastinguette a disparu.

« Ah !

« Elle a dit qu'elle allait à Versailles...

« C'est possible.

« Et vous savez où elle est, vous !

« Mon petit ami, dit le baron impassible, je ne suis ni un voleur ni un assassin, par conséquent je vous prie de vous calmer.

« Je veux savoir où est Bastinguette ! répéta Pas-de-Chance avec animation.

« Je pourrais vous renouveler la proposition que je viens de vous faire de visiter mon appartement et vous dire que je ne sais pas où elle est; mais, ajouta le baron, je préfère être plus franc et vous dire la vérité.

« Ah ! vous savez donc où elle est ? s'écria Pas-de-Chance.

« Oui.

(A suivre).

LE COURRIER DE LYON ET LE PEUPLE

M. L. Barthens, dans ses propos du lundi, raille agréablement le conseil d'arrondissement de Lyon, dans le *Courrier*.

Sa chronique aussi humoristique que paradoxale nous eût laissée complètement indifférent s'il n'avait jugé à propos de décocher une flèche aux électeurs de M. Bonnet-Duverdier.

Il est à remarquer que M. L. Barthens se départit des règles imposées par les convenances les plus élémentaires chaque fois qu'il doit écrire le nom de l'élu des deux circonscriptions de Lyon; il tombe à bras raccourcis sur ses électeurs.

M. Barthens analyse l'ancien calendrier et trouve moyen, en parlant de décades, d'insinuer que les électeurs de Bonnet-Duverdier perdraient la tradition des *libations auxquelles ils sont accoutumés*, si le dimanche ne revenait que tous les dix jours.

Nous ne savons quelles sont les habitudes de M. Barthens; nous ne savons si on le voit fréquemment rentrer chez lui en criant à tue tête:

Voyez ce beau garçon là,
C'est l'amant d'a (bis)
Voyez ce beau garçon là
C'est l'amant d'Amanda.

Mais ce que nous savons parfaitement, c'est que l'ouvrier qui a travaillé toute la semaine et qui le dimanche vient se délasser de son rude labeur en trinquant en famille ne mérite pas d'être flagellé par M. Barthens.

Les électeurs des Brotteaux et de la Guillotière ne sont pas des ivrognes, comme on essaie de l'insinuer.

Trêve donc à ces ridicules pantalonades dont le *Courrier de Lyon* paraît avoir le monopole; trêve à ce dédain affecté, à ce mépris de mauvais aloi dont on prétend pouvoir se servir chaque fois qu'on parle du peuple.

Quelque patient que l'on soit, il arrive un moment où les gouailleries ne sont pas de mise, où l'esprit distribué à tort et à travers énerve celui qui doit lui servir de tête de Turc.

Que M. Barthens flagelle qui il voudra, mais qu'il respecte au moins un corps électoral qui a droit de porter haut la tête et de lui demander compte de ces pitoyables plaisanteries dignes, tout au plus, de Bobèche ou de Galimafré. H. L.

LES SOUS-OFFICIERS DU GÉNIE

Hier soir, quelques sous-officiers appartenant au 4^e régiment du génie, en garnison à Grenoble, et renvoyés dans leurs foyers comme faisant partie de la classe de 1876, sont venus nous rendre visite dans nos bureaux, dans le but de nous assurer de leur sincère attachement à la République.

Nous avons été très flattés de cette démarche toute spontanée et nous avons recueilli les renseignements suivants qui nous paraissent de nature à intéresser nos lecteurs et surtout à appeler l'attention de qui de droit sur la situation qui est faite à cette catégorie importante de l'armée.

Sur 117 sous-officiers libérés, 110 abandonnent la carrière, c'est-à-dire que sept seulement ont contracté un rengagement.

En présence de ces chiffres dont l'éloquence est indiscutable il nous semble nécessaire de rechercher les motifs qu'ont ces jeunes gens pour désertir ainsi une carrière pleine d'avenir.

Aborderons-nous la question disciplinaire? Non... il faut que la discipline s'impose à tous et chacun le reconnaît.

Nous nous bornerons purement et simplement à signaler les vexations journalières dont sont victimes les sujets des cadres subalternes: une observation doit-elle se faire à un sous-officier ou à un caporal, on n'y met point la forme voulue; elle se fait en présence du soldat et dans des conditions telles que cette âme de l'armée ne jouit plus de la considération qui fait sa force.

Nous ne nous égarerons pas dans l'énumération de tous les griefs qui nous reviennent; cependant, qu'il nous soit permis de poser la question suivante:

Y a-t-il un règlement quelconque qui autorise les chefs de corps à faire faire trois heures durant, l'exercice aux hommes de garde, en dehors des heures de faction? Ceci se passe à Grenoble et il est incompréhensible que cet abus des forces humaines échappe à l'autorité supérieure.

Autre question: Pourquoi les réservistes du 4^e génie, désarmés samedi 1^{er} octobre, se sont-ils vus *consignés* au quartier jusqu'au 3 à midi?

Quel doux souvenir du régiment ils ont remporté!

Cet exposé de faits d'une certaine gravité donnera lieu, nous n'en doutons pas, à des instructions de la part des autorités supérieures, afin d'obtenir, dans la mesure du possible, que le recrutement des officiers et des adjoints du génie,

puisse se faire sérieusement et que les choix se portent sur des sujets capables et expérimentés.

DERNIÈRE HEURE

Convocation des Chambres

Paris, 3 octobre. — Un décret convoquant les Chambres pour le 28 octobre a été envoyé à la signature du président de la République.

M. Roustan

Tunis, 3 octobre. — M. Roustan est arrivé à Tunis.

Une foule nombreuse l'attendait au débarcadère.

M. Roustan s'est retiré immédiatement avec M. Lequeux et ne voulut recevoir personne.

Le sénat italien

Rome, 3 octobre. — Le bureau central du Sénat invite le ministre de l'instruction publique à assister à la séance de la Commission pour la réforme électorale afin de lui soumettre ses appréciations sur l'instruction primaire qui formera la base du droit de vote suivant le projet Zanardelli.

Les insurgés

Tunis, 3 octobre. — Les insurgés ont incendié la gare de l'Oued-Zarghua et coupé la voie du railway.

M. de Bismarck

Berlin, 3 octobre. — M. de Bismarck souffre de violentes douleurs névralgiques.

En Egypte

Constantinople, 3 octobre. — Ali-Fuad-Bey, ancien secrétaire du sultan est parti pour l'Egypte avec Vizam-Pacha, chef d'état-major.

L'entrevue des trois empereurs

Vienne, 3 octobre. — La presse autrichienne est divisée sur l'entrevue probable des trois empereurs; les uns disent que l'entrevue sera prochaine; d'autres, que la nouvelle est dénuée de fondement. L'incertitude est violente.

La situation de l'Irlande

Londres, 3 octobre. — Parlant de la situation de l'Irlande, le *Standard* dit que l'on doit donner au ministre de la justice un pouvoir extraordinaire pour la répression des crimes; que l'on doit supprimer le jury, sinon l'état de l'Irlande continuera à être un malheur pour le monde civilisé.

Enterrements civils

Aujourd'hui mardi 4 octobre, à une heure trois-quarts, aura lieu l'enterrement civil de la citoyenne

GIRARD, née Annette BERNIER

Le convoi partira du domicile mortuaire, rue du Commerce, 23, pour se rendre directement au cimetière de Loyasse.

CHRONIQUE LOCALE

Les délégués du Comité central électoral sont priés de se réunir aujourd'hui, à huit heures du soir, chez le citoyen Lombard, rue Tronchet, 45.

Pour la commission:

LOMBARD.

Les citoyens détenteurs de listes de souscriptions sont invités à les remettre.

Le *Journal officiel* publie le mouvement judiciaire ci-après:

M. Duplessis, vice-président à Lyon, est nommé conseiller à Lyon.

M. Devienne, juge à Lyon, est nommé vice-président à Lyon.

M. Groz, substitut à Lyon, est nommé juge à Lyon.

M. Chantreuil, substitut à Lille, est nommé à Lyon.

M. Buteau, juge d'instruction à Autun, est nommé président à Sancerre.

M. Proteau, juge-de-peace à Conches-les-Mines est nommé juge à Autun et chargé de l'instruction.

M. Reithe, juge à Charolles, est nommé à Uzès.

M. Bouisson, juge à Castellane, est nommé à Bonneville.

M. Récorbet, ex-avoué, est nommé juge au Puy.

M. Germaix, substitut à Vassy, est nommé à Chalon-sur-Saône.

M. Devailles, substitut à Vienne, est nommé à Valence.

M. Rey, substitut, à Saint-Marcellin, est nommé à Vienne.

M. Couturier de Royas, juge suppléant à Vienne, est nommé substitut à Saint-Marcellin.

M. Binet, avoué, est nommé juge suppléant à Brioude.

M. Nicolle, avoué, est nommé juge suppléant à Thonon.

La démission de M. Chassain de Laplasse, juge suppléant à Roanne, est acceptée.

MM. Duplessis, Devienne et Groz, sont des magistrats républicains. Nous applaudissons donc à leur nomination.

Dans sa dernière séance le conseil municipal a décidé que le monument des légions du Rhône serait placé au parc de la Tête-d'Or, en face de la sortie de la rue de Créqui.

Une somme de 80.000 francs a été affectée à la construction de ce monument. Dans cette somme est comprise le montant de la somme recueillie par la commission qui avait pris l'initiative d'élever dans notre ville ce monument commémoratif.

L'ouverture du service d'hiver, sur le réseau de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. est définitivement fixée au 27 octobre prochain.

Le ministre de la marine vient d'ordonner l'envoi en coulé, à compter du 4 octobre, de tous les militaires de l'armée de mer de la classe 1876, ainsi que les engagés volontaires qui sont liés au service jusqu'au 31 juin 1882.

La statue de la République

Le jury chargé d'examiner les maquettes du monument à élever sur la place de la République a décerné, outre les trois prix dont nous avons déjà parlé, quatre mentions de 500 francs chacune aux projets suivants:

Prudence, auteur: Charles Bailly, statuaire à Lyon;

L'Un par l'Autre, auteurs: MM. Bizot, architecte à Vienne, et Aubert fils aîné, sculpteur à Lyon.

La Paix et la Prospérité reposent sur la Force, auteurs: MM. Arthur de Graviolle, sculpteur à Paris, et Achille Legros, architecte à Paris;

Studeo patriæ, auteurs: MM. Alfred Lenoir, statuaire à Paris, et Cassien Bernard, architecte à Paris.

Le jury chargé du classement des esquisses et maquettes présentées au concours de la République ayant rendu sa décision, une exposition publique des projets aura lieu pendant dix jours à dater du lundi 3 octobre courant, en exécution de l'article 6 du programme qui a servi de base au dit concours.

Voici une nouvelle qui intéresse le commerce des soies à Lyon:

« Un télégramme de la Chambre de commerce de Yokohama, en date du 3 octobre, déclare que les affaires sur la soie sont suspendues au Japon à la suite des exigences des corporations japonaises auxquelles les acheteurs étrangers résistent. »

Les Comètes

Les amateurs de comètes seraient bien difficiles s'ils n'étaient pas satisfaits cette année.

Les astronomes américains viennent encore de signaler la présence de l'un de ces astres vagabonds. C'est le cinquième depuis le commencement de l'année.

Voici l'adresse actuelle de la nouvelle comète: par 13,28 d'ascension droite et 3° 27 de déclinaison boréale, dans la constellation de la Vierge.

Une circulaire ministérielle ordonne aux magistrats de parquet de poursuivre les marchands et détenteurs de vins plâtrés à raison de plus de deux grammes de plâtre par litre (200 grammes par hectolitre).

Les élèves du Lycée de Lyon dont les noms suivent ont été déclarés admis à l'École polytechnique: MM. Charpy, 18; Wise, 46; Eymard, 81; Gourdon, 142.

On annonce que l'administration de la Compagnie du chemin de fer de Lyon à St-Genix-d'Aoste est actuellement en instance auprès de la Compagnie P.-L.-M. pour un projet de convention relatif à l'échange mutuel des wagons devant être admis à circuler sur leurs lignes, pour le transport des marchandises en grande et petite vitesse.

Un gros chien noir paraissant atteint d'hydrophobie, venant de la direction de Pierre-Bénite, a parcouru hier, vers une heure de l'après-midi, la grande-rue de la Mulatière.

Il a mordu un chien appartenant à M. Meunier, taillandier, demeurant rue de la Mulatière, n° 50, et a continué sa course dans la direction de Lyon, en suivant le cours Perrache.

L'animal qui a été mordu a été examiné, il est tenu à l'attache par mesure de précaution.

Accident de la rue de l'Arbalète

La nuit dernière, vers une heure du matin, un maçon du nom de Léon Bourdelais, rentrait chez lui après avoir un peu couru tous les comptoirs en compagnie de ses camarades.

N'ayant plus la tête à lui, il erra dans le quartier de la Guillotière et pénétra dans une maison dont la porte d'allée était ouverte, rue de l'Arbalète.

Il monta jusqu'au troisième et là, croyant reconnaître son logement, il s'arrêta et regarda dans la rue par une fenêtre basse qui est sur le palier.

En se penchant il perdit l'équilibre et tomba dans le vide; dans sa chute effroyable il étendit instinctivement les bras et tomba ainsi, les membres étendus, sur le pavé.

Il eut la tête fracassée, la cervelle a jailli de tous côtés; ses jambes et ses bras furent rompus comme verre; en plus, il eut les reins brisés.

La mort fut instantanée.

Le cadavre de ce malheureux resta étendu à terre dans un état pitoyable; des passants attendris le trouvèrent baigné dans une mare de sang.

Ils prévirent le commissaire de police qui le fit transporter à la morgue où il fut reconnu.

La victime de ce pénible accident était native de Saint-Pardoux (Creuse), et demeurait en garni rue des Treize-Cantons, n° 10. Le maître maçon qui l'employait a été informé et a promis de s'occuper des funérailles.

Le bateau-omnibus n° 9, qui fait le service de Perrache à Vaise est resté en détresse avant-hier, au milieu de la Saône, près du pont de Serin.

Une avarie subite venait de se produire dans la machine. Grâce aux manœuvres habiles du pilote on a pu aborder le quai sans accident.

Les voyageurs ont été transbordés sur la Mouche n° 12 qui survenait en cet instant.

Hier, à trois heures et demie du soir, le nommé Antoine Ricaud, âgé de 50 ans, domicilié quai Saint-Vincent, 33, se rendait chez lui quand il a été renversé par une voiture qui passait à fond de train.

Dans sa chute il s'est enfoncé une côte.

L'auteur de l'accident est resté inconnu; il avait détalé au plus vite.

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers deux heures du matin, un train de marchandises est resté en détresse à Pierre-Bénite, par suite d'une avarie survenue à machine.

La voie est restée encombrée pendant plusieurs heures. Elle a été débarrassée à 6 heures seulement.

Par suite, l'express de Marseille, obligé de changer de voie, a éprouvé un léger retard.

Incendie de la Guillotière

D'après de nouveaux renseignements les dommages causés par l'incendie de la rue du Fort Colombier s'élevaient, pour les bâtiments à 20.000 fr. environ, et à 40 ou 45.000 fr. pour les marchandises.

Nous apprenons la mort d'un excellent républicain qui eut l'honneur d'être attaqué par le *Courrier de Lyon*.

M. Didier, ancien conseiller municipal est décédé à l'âge de 44 ans.

Artiste de mérite, il avait l'année dernière exposé un buste de M. Hénon, l'ancien maire de Lyon.

Nous recevons la communication suivante:

« Parti ouvrier. — Les groupes des 1^{er} et 4^{er} arrondissements, adhérents au parti ouvrier ont pris l'initiative de la formation d'un cercle sous le nom de Cercle du Travail.

« Les adhésions au dit cercle sont reçues chez les citoyens Garnier, place des Terreaux, 2; Ranc, rue du Bon Pasteur, 4; Curzillat, rue de Crimée, 9, et Deville, grande rue de Cuire, 13 et 20.

« Le secrétaire, Camille CAMET.

Objets trouvés sur la voie publique et déposés au commissariat spécial de la sûreté pendant le mois de septembre dernier:

Une pèlerine noire, une broche or, une bague or, un tricot laine, un manteau soie, une montre argent, deux ombrelles, un paquet toile d'emballage, un bracelet cuivre, deux couvertures de cheval, un parapluie, deux cadres renfermant l'un un congé de libération, l'autre un certificat de bonne conduite au régiment, une canne, un collier d'enfant, une toile cirée, de l'argent et or porte-monnaie.

Les personnes auxquelles appartiennent les objets ci-dessus sont invitées à se présenter, pour les réclamer, de neuf à onze heures du matin, au bureau des objets trouvés, rue Saint-Jean, au Palais de Justice.

La fanfare l'Echo du Rhône a l'honneur de prévenir les jeunes gens qui désiraient en faire partie, qu'elle ouvrira un cours de solfège, lundi 10 ce soir.

Les inscriptions seront reçues au siège de la Société, rue de l'Orangerie, 10, mardi 4 et jeudi 6 octobre de 8 heures et demie à 10 heures du soir.

Sou des Ecoles

Dimanche, ont eu lieu les obsèques civiles de notre ami, le citoyen Auguste-Grolier Baron. Un grand nombre de citoyens ont tenu à rendre les derniers honneurs à celui qui ne s'est contredit en rien, aux idées progressistes et libres-penseuses qu'il professait. Un millier de citoyens assistaient à ses funérailles. Une collecte faite par les citoyens Granotier et Poitrasson, en faveur du Sou des Ecoles, a produit la somme de 16 francs, versée entre les mains du ci-

toyen Charvet, trésorier du 4^e arrondissement.

Une collecte faite par les citoyens Cousin et Sibert, à la vogue de la Croix-Rouge, a produit la somme de 7 francs 25, versée entre les mains du citoyen Charvet, trésorier.

Deuxième cueillette faite par les vogueurs du 4^e arrondissement, dimanche 3 octobre, 1 fr 85 destinée au sou des écoles, et versée à la boîte n° 16.

Troisième cueillette faite par les vogueurs de la Croix-Rouge le lundi 3 octobre 4 fr. versée au trésorier du Sou des écoles du 4^e arrondissement.

AVIS. — Les personnes qui veulent faire partie de la Société qui aura pour but de venir en aide aux misères inconnues, puis, plus tard, de créer avec des dons, legs, subventions, etc., des établissements où les orphelins les infirmes et les vieillards des deux sexes de notre département, trouveront un abri, sont priées de se faire inscrire ou d'envoyer leur adhésion au gérant de l'Indicateur historique, 3, rue du Plâtre.

Il est rappelé que cette Société viendra en aide aux malheureux qui, sans l'indiscrétion louable d'un ami, d'un voisin ou d'une connaissance préféreraient tout endurer ou se suicider que de tendre la main. Elle ne s'occupera pas non plus des opinions politiques ou religieuses des personnes à secourir.

Le délégué du comité, J. PERRIER.

TRIBUNE DU TRAVAIL

Chambre syndicale des ouvriers menuisiers. — En réponse à une note émanant de la chambre syndicale et parue dans le Réveil Lyonnais de samedi dernier, M. Fabre, maître menuisier, écrit une lettre dans laquelle il nous reproche d'avoir dit que c'était sur le rapport de M. Clapot seul, que le Conseil des prudhommes avait rendu un jugement en sa faveur. M. Landais, dit-il, l'a également signée. Il nous met, en outre, sous les yeux, la teneur du rapport signé par les deux géomètres et concluant au désavantage de nos collègues.

Tout en croyant à l'authenticité du document que nous oppose M. Fabre, nous répondons ceci: Comment ce fait-il que M. Landais ait, quelques jours auparavant établi un compte et fait des déclarations nous donnant raison et, par conséquent, absolument contraire audit rapport. Nous avons de la peine à croire que M. Landais, subissant des influences quelconques se soit laissé aller à compromettre les intérêts de nos collègues.

Dans son intérêt nous aurions voulu éviter de pousser cette discussion si loin, mais pour le bien de la cause que nous défendons; nous sommes forcés d'en venir là, attendu qu'on nous a, pour ainsi dire, mis en demeure de le faire. Donc, nous le répétons, M. Landais a non seulement établi un compte nous donnant raison; mais il a fait de nombreuses déclarations, en contradiction formelle avec le rapport qu'il a signé.

A l'appui de ce que nous avançons nous avons de nombreux témoignages, car, autres, celui de

M. Delmas, président du conseil des prudhommes.

Qu'en pense M. Landais?

La Chambre syndicale

Le bureau prévient les séries qui n'ont pas envoyé de candidats pour la commission du contrôle d'en envoyer le plus tôt possible. Le syndicat et les membres de la commission du tarif sont convoqués pour mardi, 4 octobre, à 8 heures précises du soir, au siège social, Urgence.

Chambre syndicale des tisseurs (23 bis, rue Vieille-Monnaie). — Réunion des bureaux et délégués de séries tous samedi, salle de la Perle, Croix-Rouge.

Président, citoyen Gramusset, secrétaire, citoyen Brest; assesseurs, citoyens Max et Canot. Citoyen Mathé, administrateur, donne lecture de la circulaire administrative. (Applaudissements). Citoyen Gautier, fait une exorde en faveur des syndicats professionnels qui sont la sauvegarde des intérêts ouvriers et dit de se méfier des individus qui font circuler dans la foule les mensonges les plus grossiers dans le but inavouable de faire précéder les associations syndicales (marques d'approbation), la circulaire et le compte-rendu financier sont adoptés à l'unanimité, le citoyen Tournissoud lit le rapport du syndicat général et le compte-rendu des dépenses qui sont adoptés à l'unanimité.

L'assemblée souligne par des applaudissements le passage relatif à la décision du conseil des prudhommes qui rétablit dans toute sa simplicité l'interprétation de l'art. 3 de la codification de conseil.

Le citoyen Clatel donne connaissance des correspondances échangées entre la chambre syndicale et les citoyens Ballus, député, Millaud et Tolain, sénateurs, et de la loi sur les syndicats professionnels actuellement votés par la Chambre des députés, et qui doit être prochainement discutée et votée par le Sénat.

Une discussion s'engage sur le non-remplacement d'un employé démissionnaire, l'assemblée se montre favorable pour la maintien de deux employés.

Le secrétaire, BREST.

Tailleurs d'habits. — La commission du bal et la commission d'enquête sont convoquées d'urgence pour lundi 10 octobre, à huit heures du soir, café Lassauzet, quai des Célestins, 2.

Ordre du jour. — Nominations de la commission de permanence.

Pour la commission:

Le secrétaire, J. TACHET.

Teinture lyonnaise. — La chambre syndicale et la société de prévoyance donnent avis à la corporation que nos collègues de Villefranche nous ont fait appel pour les aider dans la lutte qu'ils soutiennent courageusement depuis plusieurs semaines contre leurs patrons qui, au mépris de toute justice, refusent d'accepter les demandes d'augmentation de salaire qui leur ont été faites et qui sont cependant très justes et légitimes. Notre devoir est de les soutenir dans toute la mesure de nos forces, nous n'y faillirons pas car leur cause est celle de tous les travailleurs et elle triomphera certainement si nous restons fidèles aux sentiments de solidarité et de fraternité qui font notre force.

Des listes de souscriptions circulent dans les ateliers, nous prions nos collègues d'y faire

bon accueil et d'apporter le montant des listes tous les mercredi soir chez Besset, marchand de vin, avenue de Saxe, 106.

Appréteurs réunis et imprimeurs sur étoffes. — Citoyens, vous êtes invités à une réunion générale qui aura lieu le dimanche 9 octobre, à deux heures du soir, chez M. Célérier, rue Sainte-Elisabeth, 108.

ORDRE DU JOUR:

1. Rapport de la commission d'initiative. — 2. Nominations d'une commission exécutive pour l'élection à la Prud'homie. — 3. Questions diverses.

A. CLÉMENT et Jules VERD.

Aux ouvriers boulangers. — La chambre syndicale des ouvriers boulangers prévient ses adhérents et tous les ouvriers boulangers de la ville de Lyon et de la banlieue, que la réunion, générale trimestrielle aura lieu le jeudi prochain à quatre heures précises du soir, chez M. Poul, rue Stella, 12.

Nous prions instamment tous les ouvriers honnêtes de se joindre à nous, ils y ont tout intérêt.

ORDRE DU JOUR

1. Cotisations et adhésions. — 2. Renouvellement du bureau et du syndicat. — 3. Discussion et acceptation du règlement intérieur.

Pour le bureau:

Le Secrétaire, RUMBOZ.

Les sociétaires sont priés d'apporter leur livret.

Appréteurs réunis. — Chers collègues nous devons vous prévenir contre les manœuvres que la 91^e société de secours mutuels continue à employer contre notre b.d. Ils répètent à qui veut l'entendre que notre bal n'aura pas lieu, cela est exactement faux, nous protestons contre ces paroles.

Notre bal est fixé au 5 novembre, nous faisons donc appel à tous les membres de la corporation.

On trouve des cartes aux adresses suivantes: Comptoir de l'Étoile, rue de Saxe, 2. — Café Oullion, petite rue des Feuillants, 3. — Mignot rue Vieille-Monnaie, 12. — Comptoir Roques, angle des rues Duquesne et Duguesclin. — Café de l'Isère, rue Vieille-Monnaie.

Pour la commission,

Le secrétaire, LEBFUMÉ

La 109^e société de secours mutuels des imprimeurs sur étoffes, ne saurait trop inviter ses adhérents de Lyon, Neuville, Pierre-Bénite et Fontaines, à se faire inscrire sur les listes de Prud'homie de leur mairie et cela sans retard les listes étant closes le 3 octobre 1881.

Pour la société,

Le secrétaire, KRANER.

Dames réunies. — Bureau de placement gratuit, ouvert tous les jours de 2 à 4 heures, rue Dunois, 41.

On demande des ouvrières brodeuses sur ornements d'église, des bouillonneuses, des dévideuses à livre et à gage, des mécaniciennes et préparées pour la chaussure, des ouvrières connaissant la cravate d'homme, des mécaniciennes pour le chapeau de paille, et des apprenties pour différentes corporations.

On trouvera dans notre bureau des employées de commerce, des femmes de chambre, femmes de ménage et domestiques.

Le Syndicat.

OFFRES D'EMPLOIS

On demande des jeunes filles de 12 à 14 ans, comme apprenties passementières et enjolveuses pour meuble, s'adresser chez M^{me} Georges Sand, 7, rue du Parfait-Silence (Brotteaux).

On demande un jeune homme de 14 à 15 ans pour apprendre la lithographie, de préférence connaissant un peu la typographie. S'adresser à l'imprimerie, rue Tranchet, 6.

Des apprenties brodeuses sur ornements d'église, rue Thomassin, 17, au 2^e.

La maison Mathian, rue de Sully, à Lyon, demande de bons ouvriers pour chaudière et charpente en fer.

DEMANDES D'EMPLOIS

On demande une place de garçon de peine ou de bureau. S'adresser à M. Gotraud, rue Boissac, 8. (Bonnes références.)

Une jeune dame veuve, pouvant fournir les meilleures références, connaissant la coupe, l'essayage et le commerce pour robes et confections, désire trouver un emploi.

S'adresser à M. Lévêque, rue de la Vieille, 17.

SPECTACLES DU 4 OCTOBRE

Grand-Théâtre

Relâche.

Théâtre-Bellecour

Le Prêtre, drame.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, représentation variée.

Folies-Bergère

Tous les jours, séance de patinage.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 2 octobre, 10 h. 30 du matin.

La pression atmosphérique surpasse 775 mm. dans le Nord de l'Europe; mais des bourrasques continuent à occuper le bassin méditerranéen: celle qui a été signalée dernièrement vers la Sardaigne est actuellement sur l'Adriatique; une autre arrive sur l'Algérie: des pluies faibles marquent le passage de ces perturbations. La température moyenne est peu élevée sur toute l'Europe.

A Lyon, le baromètre est descendu à 760, et, après une éclaircie de courte durée, le ciel s'est recouvert.

Temps probable: ciel nuageux et couvert.

Vu et approuvé:

Le directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

DOCTEUR CHOFFÉ

Ex-Méd. marine, a eu le privilège de son Traité de Médecine pratique, indiquant sa méthode (19 années de succès dans les hôpitaux) pour la Guérison radicale des Maladies de tous les Organes et des Hernies, Hémorrhoides, Goutte, Vessie, Hémé, Phthise, Cancer, Obésité, Asthme. — Ecrire quai St-Michel, 27, Paris.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imp. H. ALBERT, quai de la Guillotière, 6

OFFICE COMMERCIAL

FUZIER P.

Directeur

Renseignements, ventes et achats de fonds de commerce, immeubles et créances, emprunts et placements hypothécaires. — Recouvrements. Représentation devant les tribunaux. — Régie d'immeubles. Cabinet de 9 à 6 heures.

126, Cours Lafayette, 128

BANQUE HYPOTHÉCAIRE

DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: 400 millions de fr.

PARIS — 4, rue de la Paix, 4

PRÊTS RÉALISÉS

CENT VINGT-CINQ MILLIONS

Le 10 septembre, à trois heures, aura lieu au siège social, le dixième tirage public des Obligations émises le 10 janvier 1880, qui sont toutes remboursables à 1.000 fr.

La liste des 200 numéros sortis, sera publiée par les journaux financiers.

La Société délivre au prix net de 485 fr. des obligations rapportant 20 fr. d'intérêt annuel.

M^{lle} RICHARD COURT

Jeune femme de chambre, tient des pensionnaires. — Avenue de Saxe, 150, Lyon.

Lycée d'Italien, d'allemand et d'espagnol. — Prix modérés. S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 1216.

ÉCOLE DE COMMERCE D'AUGSBOURG

(Bavière)

Études spéciales pour branches commerciales et langues étrangères. Commencement de l'année scolaire le 29 septembre. S'adresser pour pension et prospectus au directeur J. STAHLMANN.

DECOUVERTE HUMANITAIRE

Guérison radicale et sans douleur des maux de dents accidentels ou chroniques, et de tous les inconforts de la bouche, par l'ÉLIXIR SOUVERAIN DES ALPES, en 5 à 10 minutes. — Dépôt chez M. ROYER, coiffeur, 2, rue d'Algérie, à Lyon, et chez les principaux coiffeurs.

SEL VÉGÉTAL

De J. DOMILLÉ, médecin spécialiste

Remède infaillible pour guérir en trois jours les écoulements de toute nature

Il a été trouvé, dans les cendres de certains végétaux, qui croissent sur le versant méridional de l'Atlas et dans la plaine d'El-Manséf, un sel d'une vertu vraiment extraordinaire. Il a la propriété de guérir infailliblement et en trois jours au plus, les écoulements de toute nature, même les plus rebelles, même ceux qui ont résisté à tous les traitements; un seul fait démontrera la propriété merveilleuse de ce produit: dans l'espace d'un mois le docteur Samuel Lévy le prescrivit à 429 malades et obtint les résultats suivants: 250 furent entièrement guéris le premier jour, 174 le second, et 5 seulement durent continuer le traitement le troisième jour; ces 5 derniers étaient atteints d'un écoulement de la nature la plus rebelle et remontant de 18, 15, 12 ans. Aussi, le Sel Végétal est-il aujourd'hui le seul remède employé en pareil cas dans toute l'Algérie, et son effet est encore plus rapide en Europe, où ces affections n'ont pas la même gravité que sous le ciel brûlant de l'Afrique.

3 francs le Flacon

DÉPÔT A LA PHARMACIE SAINT-ANTOINE
LYON — 3, rue Dubois et rue Mercière, 24 — LYON

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiglaireuses, fondantes, anti-apoplectiques.

Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr., dans toutes les pharmacies.

Dépôt: Pharmacie BAVEREL, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon.

Envoi par la poste

MACHINES A COUDRE ET A BRODER

Vente et Réparations de tous systèmes, fournitures et accessoires

F. REIGNIER

ex-mécanicien des maisons françaises et américaines. — Toutes les machines vendues ou réparées, sont garanties sur facture

19, Cours Lafayette, 19 — LYON

AU BALLON CAPTIF

Maison de Confiance, rue de la Barre, 8

LERICHE, suc de MOUCHET, ex-ouvrier horloger de Bréguet de Paris

Nettoyage de montre garanti et pose de grands ressorts. — 2 fr. 50

APERÇU DE QUELQUES PRIX
Montres argent hommes, depuis 25 fr. | Montres 2 boîtes or dames, dep. 60 fr.
— — — — — | — — — — — | Remontoirs or, 2 boîtes or, dep. 100 fr.

Toutes ces montres garanties 2 ans sur facture. Dem. des Coupons commerciaux.

CHARBONS

Mines de la Loire, Montrambert, Malafolie, etc. etc.

VERNAY FILS AINÉ

165, Entrepôt Grande-Rue Saint-Clair, 165

En face la gare

SERVICE SPÉCIAL et à DOMICILE

Adresser la Correspondance, Grande-Rue St-Clair, 60

Vony Louf